

- [Wijzigen](#)
- [Invoegen](#)
- [Verwijderen](#)

Article 35bis – IMPLANTS

§ 1^{er}. Sont considérés comme relevant de la compétence des fournisseurs d'implants (U):

G. CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIOLOGIE

Catégorie 2a:

...

687470 687481 Lasersheath et aiguilles appropriées utilisées lors de la prestation 229655-229666 U 2000

703791 703802 Ensemble du matériel nécessaire à l'extraction mécanique chirurgicale d'électrode endoveineuse U 1126

La prestation 703791-703802 ne peut pas être cumulée avec la prestation 687470-687481.

...

REGLES D'APPLICATION

§ 5. Pour les prestations suivantes, l'intervention doit être considérée comme un montant forfaitaire:

G. Chirurgie thoracique et cardiologie:

Catégorie 2a:

...

Matériel d'extraction pour électrodes :
687470-687481, 688170-688181, 703791-703802

...

§ 7. Les dispositions relatives aux prestations suivantes sont d'application:

G. Chirurgie thoracique et cardiologie:

Catégorie 2a:

...

Matériel d'extraction pour électrodes :
688170-688181, 687470-687481, 703791-703802

...